

ABONNEMENT

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 JANVIER

LA LUTTE POUR PARIS

Les journaux radicaux sont vraiment peu
soureux de respecter le sens commun, lors-
qu'ils osent appeler « lutte contre Paris »
les protestations énergiques de la droite à
propos des velléités insurrectionnelles du
Conseil municipal.

Signaler comme un danger public la con-
nivence des autonomistes avec le comité
central révolutionnaire, est-ce donc faire
preuve d'hostilité contre Paris ?

Soutenir que l'Hôtel de Ville doit plutôt
loger le préfet de la Seine que servir de re-
paire aux conspirateurs de la Commune,
est-ce donc manifester des sentiments pré-
judiciables aux intérêts et à la paix de Paris ?

Qu'on ose poser ainsi la question au
peuple, et l'on verra quelle sera la réponse !

Mais si ces reproches étaient fondés, ils
ne feraient encore que justifier au point de
vue patriotique la ferme sollicitude des dé-
putés conservateurs. Personne, dans la
Chambre, n'a osé soutenir la thèse dévelop-
pée par la presse radicale. Personne n'a osé
défendre les actes du Conseil municipal, et
à part quelques paroles vagues et sonores
de M. S. Lacroix, on n'a pas eu à subir l'a-
pologie de faits qui ont — et c'est déjà trop
— échappé à un juste châtiement.

Non, ce n'est pas lutter contre Paris que
de dénoncer du haut de la tribune française
les dangers que la pusillanimité ministérielle
fait courir à l'ordre ; non, ce n'est pas lutter
contre Paris que de montrer le feu des in-
cendies qui couve encore sous la cendre
rouge de la Commune. Non, ce n'est pas lut-
ter contre Paris que de répondre aux affiches
écarlates du comité central révolutionnaire
par un appel à la France contre le retour
des crimes qui ont mis la capitale à feu et à
sang sous le regard cruellement réjoui des
ennemis du dehors.

Ce qu'on ne devrait pas supporter, et ce
qu'on ne supporterait pas vingt-quatre
heures, si nous avions un gouvernement

digne de ce nom, c'est que les représentants
municipaux de Paris, sortant de leurs attri-
butions, exercent par des procédés d'inti-
midation continuel une pression illégale
sur la représentation nationale et empiètent
sur un terrain qui leur est interdit.

Nous ne demandons pas que l'on gou-
verne contre Paris ni même contre le parti
de l'autonomie communale qui ne repré-
sente que le tiers de Paris. Mais nous de-
mandons qu'on ne gouverne pas contre la
France.

Et ce serait gouverner contre la France
que de tolérer, sous prétexte de ne pas en-
gager de conflit dangereux, toutes les usur-
pations du Conseil municipal de Paris.

Car la France entend que le Conseil mu-
nicipal de Paris soit soumis à la loi, tout
aussi bien que le Conseil municipal de Lan-
derneau ou de Saint-Germain-les-Belles.

LE PRÉFET DE LA SEINE

A L'HÔTEL DE VILLE

Les ralleries réactionnaires ont, parait-il,
piqué au vif Messieurs les ministres. Hier, à
la Chambre, M. Sarrion a sollicité la déclara-
tion d'urgence sur le projet de loi relatif
au logement du préfet de la Seine à l'Hôtel
de Ville.

L'urgence a été ordonnée et le projet ren-
voyé à la commission chargée d'examiner la
loi d'organisation municipale de Paris.

Tout cela vous a un faux air de crânerie.
Avant que le projet ait été examiné par la
commission, avant qu'il ait subi la formalité
d'un rapport, la discussion et le vote devant
la Chambre, avant qu'ayant été soumis aux
mêmes épreuves devant le Sénat, il ait reçu
la consécration définitive du Parlement, il
s'écoulera bien des semaines, peut-être
même bien des mois.

Or, le cabinet a conscience de sa préca-
rité. Il veut passer tranquillement les quel-
ques jours qu'il lui reste à vivre ; et il dit :
Après moi le déluge.

Aurait-il besoin d'attendre s'il était pressé
d'agir ? Il est armé de plusieurs lois et d'un

décret du conseil d'Etat. Il n'a que faire
d'une loi nouvelle.

S'il réclame cette loi, c'est pour gagner
du temps.

L'ajournement est la grande ressource
des gouvernements faibles, indécis et couards.
Mais, en l'espèce, il aura surtout pour ré-
sultat de laisser subsister un dangereux élé-
ment de discordes entre républicains, de
manifester la pusillanimité du cabinet et des
Chambres, d'accroître l'audace du parti de
la Commune et de rendre fort périlleuse
sinon impossible l'application de la loi fu-
ture.

C'est le cas de dire que la République ne
perdra rien pour attendre.

CHERCHEZ LES PAPIERS !

On se souvient que lorsqu'il téléphona à
M. Legrand, M. le juge d'instruction Vi-
gneau lui posa cette question : Où sont les
papiers ? Et M. Legrand répondit : Ils sont
en sûreté.

Depuis, M. Athalin a repris l'instruction,
M. Vigneau ayant été invité à s'occuper
d'autre chose. Que fait le nouveau juge
d'instruction ? Il cherche les papiers. Où
cela ? Chez M. Legrand naturellement. Il
opère une perquisition. Naturellement il ne
trouve rien. M. Legrand n'a-t-il pas déclaré
que les papiers étaient en sûreté ?

Alors pourquoi M. Athalin les va-t-il
chercher là où il est à peu près sûr qu'on
ne les trouvera pas ?

C'est sans doute pour obéir à la tradition ;
on ne peut pas croire en effet qu'il se soit
un seul instant imaginé qu'il aboutirait à
quelque chose. Il faut bien, il est vrai, avoir
l'air de faire quelque chose, sans quoi le
public protesterait. Or, l'important est qu'on
ne crie pas trop haut. Le reste est secondaire.

Cependant ceux qui ne croient pas com-
mencent à trouver que les procédés de l'in-
struction criminelle sont véritablement un
peu surannés et qu'ils donnent prétexte aux
gens gricneux de croire qu'on se moque
d'eux. — E. B.

Les diverses péripéties de l'affaire Wilson
continuent à faire la joie du public. Qui
pourrait par exemple garder sa gravité en
apprenant que, hier, à eu lieu la première
perquisition chez l'excellent M. Wilson ?

Il est clair que, depuis trois mois que
l'affaire est entamée, M. Wilson a eu tout le
loisir nécessaire pour faire disparaître les
pièces compromettantes.

Il n'était pas moins naïf d'espérer que, si
M. Legrand a payé sa décoration, la somme
destinée à cet emploi absolument secret figu-
rerait sur ses livres entre un achat et une
livraison de futailles.

Le propre des négociations comme celles
dont on veut suivre la trame et poûir la con-
clusion, c'est de ne laisser aucune trace.
Celui qui a été décoré contre argent mon-
nayé et celui qui a fait décorer sont intéres-
sés deux deux à nier effrontément, et ils ne
s'en feront pas faute.

La justice se trouverait donc aussi im-
puissante, aussi désarmée devant l'agence
Wilson, que le ministère, le Parlement et le
Pouvoir exécutif le sont devant M. Navarre
et M. Bassinet.

Ce serait un ridicule achevé si cette im-
puissance ne faisait point partie — comme
je le crains — d'un plan préconçu. Elle ne
veut rien trouver ou, si vous le préférez, elle
est enchantée de ne rien trouver. Le délit de
M. Wilson consiste d'ailleurs, je n'ai jamais
cessé de le répéter, moins dans les consé-
quences de ses opérations, que dans l'exis-
tence même du bureau d'affaires installé à
l'Elysée, avec l'estampille officielle.

Les 22,922 dossiers dont M. Athalin a
constaté la présence avenue d'Iéna consti-
tuent à eux seuls le scandale et la malversa-
tion. Quant à ceux qui croient encore que
M. Grévy ignorait le petit commerce de son
gendre, nous les prions de méditer sur ce
chiffre. 22,922 affaires ne se font pas sans
que votre entourage s'en aperçoive.

Et cependant M. Grévy est un « vieux ré-
publicain », un des plus vieux de France
même. Nous dédions humblement cette re-
marque au bon M. Tirard, qui croit avoir

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

Par M^{lle} MARIE MARÉCHAL

Et il était complaisamment sur le comptoir
le contenu d'une nouvelle boîte. C'était un ré-
giment superbe en effet. Quels chevaux ! Des
queues traînant jusqu'à terre, comme des papa-
ches flottants. Quand Giselle le vit mis en ordre,
l'avant-garde s'avançant prudemment la carabine
au poing, puis la musique, puis le colonel sur
un beau cheval blanc, puis trois escadrons de
vingt hommes chacun, avec leur commandant, ca-
pitaines, lieutenants et sous-lieutenants, son cœur
se remit à battre de plus belle.

Hélas ! pauvre enthousiaste ! Encore une décep-
tion ! Sept francs cinquante ! Il fallait bien en
rabattre ! Les larmes lui virent aux yeux ; sa
jolie figure, radieuse tout à l'heure, se couvrit
d'un nuage, et elle regarda avec angoisse les
trois pièces neuves, sur lesquelles elle avait fondé
tant d'espérances.

Le marchand avait bon cœur ; il se sentit pris de
compassion pour cette douleur enfantine, et il

voulut, lui aussi, faire un petit sacrifice.

— Ne vous désolez pas, mademoiselle, dit-il,
en présentant à la jeune écheteuse, qui restait
muette devant lui, deux nouvelles boîtes de sol-
dats ; elles sont de quarante sous chacune, je les
mettrai à trois francs toutes les deux, pour vous
obliger.

En vain la fierté de Giselle protesta, il fallut
céder ; les boîtes furent enveloppées et ficelées en
un tour de main.

— C'est fort joli encore, disait le brave homme ;
de petits soldats de plomb de première qualité,
cinquante dans chaque boîte.

— Des Français ? demanda la petite fille, en
levant un regard reconnaissant sur son nouvel
ami.

— Des Français et des Autrichiens ; de cette
sorte vous pourrez livrer de grandes batailles avec
votre petit frère.

Et voilà comment Raoul avait eu ses premiers
soldats ! Voilà qui lui avait fait pressentir les joies
de la vie militaire !

Tous les dimanches, sur la table de la salle à
manger, recouverte d'un mince tapis de drap
vert, il se livrait de sanglantes batailles entre
la France et l'Autriche. C'était tantôt Charles-
Quint et François 1^{er}, la guerre de Trente ans,
les guerres de Louis XIV, les campagnes de
Bonaparte et de Napoléon ; mais dans cette his-

toire en action, il n'y avait jamais de défaite
pour la France ; les Impériaux étaient invari-
ablement battus à plate couture, leur armée
culbutée sans miséricorde, du haut en bas de la
table. Rien que des victoires de Marnon, de
Marengo ou d'Austerlitz ! Les journées de Paris
et de Waterloo ne se présentaient pas pour ces
heureux soldats français.

Quelquefois la scène variait ; Raoul, qui ne se
piquait pas de fidélité historique, comme nous
venons de le voir, transformait de temps à autre
ses Autrichiens en Athéniens, et ses Français
en Spartiates, et réciproquement, pour les besoins
de la cause.

Qu'avait-il besoin de se préoccuper des cos-
tumes, du casque, du bouclier, de la lance ou
des javalots ? Un jour même, chose étrange, et
qui a échappé jusqu'à ce jour aux recherches des
historiens les plus consciencieux, on entendit le
canon aux Thermopyles, et la terre se trouva
jonchée de trois cents cadavres le fusil au bras.
La poudre était-elle donc inventée du temps de
Léonidas ?

Puis venaient toutes les batailles du Consulat
et de l'Empire, sans préoccupation aucune de
l'ordre chronologique : Marengo à la suite d'Aus-
terlitz, Aboukir et les Pyramides après Wagram.

— Attention, Giselle, disait le stratège, ne
t'y trompe pas, c'est une charge de mamelucks

que je vais faire exécuter.

Et, en une soirée, toutes ces gloires évanouies
revivaient sur le tapis de drap vert. Et le colonel
à l'aigrette blanche était tantôt le brillant Murat,
tantôt le valeureux Ney, tantôt le premier con-
sul, et jusqu'au grand Napoléon lui-même.

Pendant que Giselle trouvait ainsi, dans la
joie de Raoul, le meilleur salaire de son travail,
la future petite duchesse, idolâtrée de son in-
dulgent aïeule, recevait chaque jour, avec
force caresses, force compliments pour son « la-
beur persévérant ». Les dessous de lampes étaient
présentés à l'admiration de chaque nouveau vi-
siteur, après avoir été payés tout d'abord d'une
poupée, munie d'un trousseau de reine, et d'une
montre microscopique, merveille d'horlogerie et
de bijouterie.

Mais, notre rôle d'historien véridique nous
oblige à l'avouer : ni la poupée, ni son trousseau,
ni la montre elle-même, ne furent appréciés et
aimés de l'enfant gâtée comme les deux petites
boîtes de soldats, dans le pauvre logis de la rue
d'Enfer.

(A suivre.)

tout dit quand il s'est déclaré « vieux républicain », et aux badauds qui voient dans ces deux mots un brevet de civisme et de puritanisme. — F. M. (Figaro.)

INFORMATIONS

Quels sont donc les protecteurs de M. Wilson ?

D'abord, à Paris, on supprime le juge d'instruction le plus dangereux pour lui.

Ensuite, en province, on empêche la vente d'une brochure relatant ses hauts faits.

« M. du Quesnay, maire, a réuni en brochure les articles du journal républicain Paris. Pour cela, il a été révoqué par le préfet Hendlé, dit le Patriote de Normandie, qui de plus a donné ordre à la gendarmerie de poursuivre les distributeurs de cet imprimé révélateur. L'un d'eux a été arrêté sans droit et relâché après une prison préventive injustifiable.

« C'est ainsi, conclut notre confrère, que, sous la présidence d'un homme réputé honnête, les vendeurs de brochures où l'on raconte les actes de M. Wilson font la prison, à laquelle M. Wilson échappe. »

Il est donc plus dangereux de divulguer le mal que de l'accomplir ; et pourtant le Code a prévu des punitions pour ceux qui l'accomplissent et non pour ceux qui le divulguent.

Mais le Code, c'est la Justice. Et il s'agit bien de justice en tout cela !

Nous avons signalé hier, en dernières nouvelles, des incidents qui viennent d'avoir lieu à Rouen. Voici le résumé des nouvelles parvenues à ce sujet :

Des conférences aux ouvriers faites dans la cathédrale de Rouen ont été l'occasion de troubles dans l'église pendant trois soirs. Mardi soir, les scènes de désordre ont été plus violentes ; la voix de l'orateur a été couverte par des huées, des sifflets, le chant de la Marseillaise et C'est Boulange. La police a opéré plusieurs arrestations et a fait évacuer l'église. Pas un mot de l'abbé Garnier ne pouvait être considéré comme un prétexte à ces troubles ; la politique était absolument exclue de son sermon qui traitait de la mort.

Nous donnerons de plus longs détails.

LES ITALIENS A NICE

Mercredi, à trois heures, un vapeur français, le Sampiero, devait débarquer du blé aux docks de Nice. La partie du port située devant les docks était occupée par deux bateaux italiens.

Le commandant du port voulut forcer les Italiens à se retirer. Ceux-ci s'y refusèrent, déclarant qu'ils avaient droit de rester encore un jour.

Le commandant du port se disposait à monter à bord des bateaux italiens, quand un matelot arbora le pavillon italien sur la planche de la passerelle.

Le commandant du port en référé au consul italien, après avoir dressé procès-verbal.

Tous les journaux paraissant en Alsace devront, à partir du 4^e avril prochain, se servir exclusivement de la langue allemande.

Le Courrier du Bas-Rhin, qui est publié en allemand et en français, sera forcé probablement de s'installer sur la frontière française.

La langue allemande est imposée aussi aux peintres d'enseignes et même aux sculpteurs pour leurs inscriptions sur les monuments funéraires.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 janvier.

Nos rentes continuent à fléchir dans des proportions assez sensibles : 3 0/0, 80.92 ; 4 1/2 0/0, 107.45.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,380. Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier donnent lieu à de nombreuses transactions. Les capitalistes bien avisés mettent en portefeuille ces titres qui sous peu leur assurent des bénéfices importants.

La Société Générale se tient fermement à 432.50 avec tendance meilleure.

Les Dépôts et Comptes Courants sont stationnaires à 600. Le bilan du 31 décembre accuse sur le précédent une augmentation de 553,000 francs au compte Profits et Pertes.

Parmi les combinaisons d'assurances que la

Foncière-Vie a innovées, il en est une qui est très appréciée : c'est l'assurance en cas de vie avec capitalisation des bénéfices. Par ce contrat, la compagnie s'engage à payer à l'assuré une somme convenue s'il est, encore vivant à une époque déterminée et à lui verser en outre, à la même époque, la totalité des bénéfices acquis depuis la souscription du contrat augmentés de leurs intérêts capitalisés à 4 0/0 jusqu'au jour de l'échéance.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont été très vivement traitées par les capitaux de la petite épargne qui s'y emploient de préférence en raison des garanties qui leur sont offertes.

L'action de Panama clôture à 306. Les obligations des diverses séries sont très recherchées et notamment les titres des emprunts à 0/0. La prochaine assemblée des actionnaires doit avoir lieu le 28 courant.

C'est aujourd'hui qu'ouvre au Crédit Industriel et Commercial l'émission des 55,353 obligations des Chemins de fer du Sud de la France. L'obligation de 500 fr. 3 0/0 est émise à 342 francs, soit un placement de 4.38 0/0 et qui jouit de la garantie de l'Etat. Dans de pareilles conditions, le succès est certain.

Nos chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

RAPPORT DE M. PETON

(Suite et fin)

Collège de garçons

Depuis plusieurs années et presque depuis la reconstruction du collège de garçons, de fréquentes réclamations ont été formulées par les membres du bureau d'administration de cet établissement au sujet de travaux à exécuter à titre d'achèvement, d'amélioration et d'entretien. Vos commissions ont cru devoir se livrer à une enquête sur place ; elles ont visité le collège de garçons en détail, ne voulant rien accorder ni rien refuser qu'à bon escient. Il est résulté de cette visite la conviction formelle, chez l'unanimité des membres de vos commissions, que l'on ne pouvait refuser de procéder à des travaux qui devraient être achevés depuis longtemps.

C'est ainsi que nous vous proposons la construction dans une mansarde nord du collège d'un réservoir d'eau de Loire suffisant pour les besoins de cet établissement. Le réservoir actuel, mal placé, exposé en plein soleil, contient trois hectolitres d'eau. Il est alimenté par un conduit à la jauge. La collégiale n'a pas d'autres moyens de se procurer de l'eau que ce conduit et une citerne alimentée par les eaux pluviales. C'est absolument insuffisant, à telles enseignes qu'en été on est souvent obligé de rationner les enfants. Cette situation ne peut durer. Nous proposons un réservoir en tôle galvanisée de 40,000 litres, placé à l'abri du soleil.

La dépense sera de 4,300 fr.

La cuisine actuelle est placée à l'extrémité du réfectoire qui est insuffisant. Les élèves y sont gênés. On vous propose de la transformer en réfectoire pour les jeunes enfants, qui pourront ainsi être l'objet de plus de soins, sans exciter la jalousie de leurs aînés et qui pourront aussi, chose importante dans le jeune âge, où l'on mange lentement, rester plus longtemps à table sans que la discipline qui accorde un temps déterminé pour les repas souffre d'une prolongation en leur faveur.

La cuisine et une laverie seraient construites dans une petite cour qui est contiguë au réfectoire ; le service serait facile, les odeurs n'incommoderaient personne, grâce à une baie ouverte ménagée dans la toiture qui serait vitrée pour servir à l'éclairage.

Le devis est de 5,500 fr.

Le mobilier du réfectoire est actuellement composé de tables en bois, vieilles et en mauvais état. Nous proposons de les remplacer par des tables de marbre comme on le fait désormais dans tous les établissements d'instruction.

La dépense sera de 500 fr.

Le plafond des dortoirs est blanchi à la chaux, il est supporté par des soliveaux également blanchis à la chaux qui se fendille et tombe sur le plancher, rendant inutiles les balayages successifs ; un plafond en plâtre coûterait 1,300 fr.

Nous vous proposons également l'établissement de lieux d'aisances au premier étage, jugés nécessaires ; devis : 526 fr.

La lingerie est située à l'extrémité d'un dortoir ; elle sert forcément de passage, ce qui rend la surveillance difficile. Elle occupe un espace qui pourrait avec avantage être restitué au dortoir. Nous proposons de l'installer au deuxième étage, dans un grenier

qui pourrait être mansardé : une petite salle de travail pour les lingères compléterait l'organisation qui mettrait le service de la lingerie à proximité de la surveillance, car elle se trouverait directement au-dessus des appartements du principal ; un petit escalier les relierait.

La dépense serait de 2,200 fr.

Nous vous demandons en outre, après examen :

Une baie vitrée pour la salle de dessin qui est mal éclairée 200 fr.

Des portes dans le grenier au-dessus des classes qui est actuellement inoccupé parce qu'on ne peut y accéder, les murs de refend étant sans ouvertures. Il servirait ainsi à loger les malles des élèves qui encombrant actuellement les couloirs 430 fr.

Des papiers à remplacer et des parquets à réparer dans les appartements du principal qui n'ont pas eu d'entretien depuis plus de dix ans 400 fr.

Des becs de gaz dans la cour et les couloirs pour assurer la surveillance. 480 fr.

Des rideaux pour les classes et dortoirs 676 fr.

Trente lits complets 3,736 fr.

Enfin, l'avenue projetée permettrait d'ouvrir une porte cochère dans la grande cour du sud et de placer à la grande porte actuelle un perron se raccordant au niveau de la rue du Collège qui va être modifié.

En bordure, sur le commencement de l'avenue, il nous a paru nécessaire d'élever une pièce servant de vestiaire pour externes et demi-pensionnaires, chose absolument utile, qui fait aujourd'hui défaut, et une salle de produits et de manipulations chimiques. Ces produits sont logés près du cabinet de physique dont ils oxydent les appareils qu'il faudrait remplacer dans peu d'années si l'on n'avisait pas dès maintenant.

Le total des dépenses à faire au collège s'élève à la somme de 30,000 fr.

Théâtre

Vous aviez voté, Messieurs, 40,000 fr. pour réparations et décorations du foyer. 22,000 fr. ont été dépensés au foyer et en dégagements. Le surplus a été employé à l'acquisition de la maison Mourlon, rue des Moulins, par suite d'un virement que vous avez approuvé.

Nous vous proposons de restituer, sur l'emprunt de cette année, 48,000 fr. pour le théâtre. On les emploierait à l'ameublement et à la décoration du foyer, à la restauration des décors qui tombent en ruines, à l'acquisition de nouveaux décors qui sont réclamés par tous les directeurs, et enfin à diverses mesures de sûreté pour prévenir les conséquences funestes d'un incendie, accident toujours à redouter dans un théâtre éclairé au gaz.

Ecole de filles de la rue Gambetta

La maison de M. Bournillet, ainsi qu'il a été décidé par le Conseil, va être expropriée et on y installera une école de filles pour remplacer celle de la rue Cendrière, dont le local est loué et n'offre du reste aucun confortable. On aménagera la maison de M. Bournillet en construisant une classe, des préaux et accessoires.

Il y aura place pour 450 enfants. Ces travaux sont estimés à 40,000 fr. ; l'expropriation pour les terrains à acquérir (M. Bournillet et MM. Perron frères) se montera approximativement à 40,000 fr.

La rue Gambetta sera mise en état de viabilité en même temps que l'on construira l'école.

Les devis de ce chef s'élèvent à la somme de 14,000 fr.

Rue des Moulins

Les trottoirs de la rue des Moulins seraient utilement pavés jusqu'à la hauteur de la porte du collège de filles. Ce travail est réclamé par les familles qui vont conduire leurs enfants au collège et coûterait 2,000 fr.

Les talus de cette même rue taillés dans un sable mouvant se désagrègent par les pluies et viennent encombrer les égouts. Des perrés pour une somme de 2,000 fr. nous ont paru nécessaires.

Egout de la rue Dacler

La place de la rue Dacler, à l'intersection des rues Porte-Neuve, Cendrière, Ancienne-Messagerie et Puits-Tribouillet, devient impraticable. Quelques instants après toute averse un peu importante, l'eau s'y accumule de façon à interrompre la circulation. Les caniveaux y sont en outre dangereux pour les voitures. Des plaintes se sont fréquemment produites à ce sujet.

Nous proposons de relever cette place, de supprimer les caniveaux et de construire une série de petits égouts de 80 centimètres de profondeur sur une section proportionnelle ; les bouches seront munies de bondes hydrauliques.

Le devis s'élève à la somme de 3,500 fr.

Le pavage de la rue de la Porte-Neuve, pour se raccorder avec le travail précédent, devra être refait en entier, de même qu'une partie de la rue de l'Ancienne-Messagerie.

Le devis est de 6,300 fr.

Pavage des rues des Boires et du Pressoir-Saint-Antoine

Les habitants de ces deux rues nous ont fait parvenir une pétition revêtue de nombreuses signatures demandant le remplacement du macadam par du pavé. La rue du Pressoir et la rue des Boires sont très fréquentées par les voitures et chargements de ou pour Varrains et localités situées au-delà, qui produisent des vins, des toffaux et autres marchandises très pesantes ; aussi sont-elles toujours en mauvais état : en été très poussiéreuses, en hiver elles se transforment en lacs de boue. Comme elles constituent l'unique chemin qui de la ville conduit au cimetière, les personnes qui suivent les convois funéraires ont à souffrir de cet état de choses. Il y a donc à considérer un intérêt général.

Nous proposons, pour y faire face, suivant les devis de l'architecte, un crédit de 41,000 fr.

Quartier des Ponts

L'achèvement de la rue du Petit-Pré est depuis longtemps à l'étude. Les plans existent, les fonds seuls n'étaient pas prêts. — Il y a urgence, car, dans cette rue, est situé l'asile maternel communal, fort bien construit et parfaitement aménagé, auprès duquel vous ne pouvez pas laisser une rue malsaine.

Les devis sont de 7,700 fr.

Rue de la Visitation

La rue de la Visitation est très mal payée. Pour faire droit aux justes réclamations de ses habitants, nous vous proposons de voter 7,000 fr. qui suffiraient à réparer cette rue depuis la Loire jusqu'à la rue des Capucins.

Subvention à l'Hospice

A diverses reprises, les administrateurs de l'Hospice, saisis des réclamations du corps médical, ont demandé à la Ville de reconstruire la maternité et le dispensaire de salubrité qui sont des services municipaux.

La maternité est dans un état de délabrement qui appelle une prompte et complète reconstruction. Quant au dispensaire de salubrité, vos commissions ont pu se convaincre en le visitant qu'il est humide, malsain, et installé dans des conditions contre lesquelles protestent à la fois l'hygiène et la morale. Il doit être reconstruit au plus tôt.

Nous aurions pu prendre sur l'emprunt la somme de 60,000 fr. jugée nécessaire pour la maternité et le dispensaire, mais les travaux à exécuter en ville auraient été diminués d'autant.

Sachant que la commission des Hospices est disposée à emprunter directement elle-même les 60,000 fr. demandés si la Ville veut lui en garantir l'intérêt et l'amortissement pendant trente ans, nous vous proposons de voter une subvention trentenaire de 3,000 fr. en vue de la maternité et du dispensaire qui seront construits immédiatement sur les terrains appartenant à l'Hospice dont ils resteront la propriété.

Cette somme peut être prise sur les ressources ordinaires de la Ville. Elle sera du reste couverte pendant plusieurs années par les plus-values dont va bénéficier notre octroi, en raison des travaux que nous vous proposons aujourd'hui.

Vous connaissez, Messieurs, le résultat du travail auquel se livrent depuis six semaines vos commissions des finances et des bâtiments. Elles ont tenu de nombreuses séances à l'Hôtel de Ville et fait sur place, aux Récollets, à l'Hospice, au Collège et dans nos rues, de minutieuses enquêtes qui serviront, nous l'espérons, à éclairer vos délibérations et qui prouveront tout au moins notre conscience et l'impartial désir d'employer au mieux des intérêts de nos concitoyens les fonds dont il y a lieu de disposer en ce moment.

En terminant, nous formons le vœu : celui de voir vos délibérations aboutir promptement et vos décisions permettre à bref délai à l'Administration de fournir à notre laborieuse population ouvrière le tra-

vail dont elle a tant besoin à une époque de crise économique.

Nous ne nous dissimulons pas qu'il reste à Saumur beaucoup à faire. Notre cité, si gracieusement posée dans un des plus jolis sites de la vallée de la Loire, se prête à la décoration et appelle les embellissements.

On y pourra songer bientôt, car les dépenses utiles et nécessaires vont être achevées avec l'emprunt de 1888, et nos finances, grâce à la sagesse de l'Administration municipale, se trouvent dans un état prospère qui nous permet d'envisager l'avenir avec confiance.

LA TEMPÉRATURE. — Nous sommes rentrés depuis quelques jours dans une période de froid. Ce matin, le thermomètre est descendu à 4 degrés au-dessous de zéro. Le temps est gris et le vent est à l'est. Les glaçons, encore peu nombreux, ont reparu en Loire.

La plupart des journaux d'Angers reproduisent notre article sur l'exhumation du sieur Guentz, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. Le *Journal de Maine-et-Loire* ajoute :

« Et c'est pour la mémoire de ce triste sire que M. le préfet Bardon n'a pas craint de bouleverser une commune entière. Rien d'ailleurs ne doit plus nous surprendre de la part du gouvernement républicain, puisque ses fonctionnaires de tout rang paraissent réserver leurs faveurs et leur protection particulière aux gens sans aveu. Aussi les honnêtes populations de l'Anjou témoignent-elles une antipathie chaque jour croissante contre ce déplorable régime. »

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Le Président de la République vient de révoquer M. Coquebert de Neuville, maire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Le motif de cette révocation ? M. de Neuville avait refusé de laisser inhumer dans la partie du cimetière réservée aux catholiques un sectaire de la Libre-Pensée. »

« Est-ce que la police du cimetière, terrain communal, n'appartient pas exclusivement à l'autorité municipale ? »

« Au point de vue juridique, M. de Neuville était donc absolument dans son droit en agissant comme il l'a fait. »

« Et maintenant, au point de vue du bon sens, comment ne pas admirer la prétention de ces gens qui veulent qu'un individu qui toute sa vie a vécu en dehors de l'Eglise catholique et de ses fidèles, qui a bafoué et insulté ses croyances, ses doctrines et son culte, soit enterré dans la partie spéciale du cimetière réservée aux catholiques et bénite par l'Eglise catholique ? »

« L'inconséquence de ces libres penseurs n'a pas d'égal. Vivants, ils tiennent à ce qu'il soit dit et connu qu'ils vivent sans religion aucune; morts, ils veulent que leur cadavre repose au milieu de ceux qu'ils ont raillés et dont ils ont méprisé les croyances. »

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 1888

On sait que le mandat des conseils municipaux actuels expire au commencement de mai 1888; mais, en raison des vacances parlementaires qui commenceront cette année du 26 au 28 mars, et afin de faire coïncider les élections municipales avec la présence des députés et sénateurs dans leurs départements, le gouvernement songerait à fixer soit au dimanche 22, soit au dimanche 29 avril, mais plus probablement au dimanche 22, la date des prochaines élections municipales.

LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

Il est beaucoup question, dans ce moment, du scrutin d'arrondissement.

Nombre de motions, tendant à son rétablissement, sont annoncées. On lui cherche des parrains de tous côtés.

M. Prevel, député de Seine-et-Marne, a l'intention de déposer une proposition de loi tendant au rétablissement de ce mode de votation.

Mêmes intentions chez M. Bernard-Lavergne et M. Boyssset.

M. Boyssset, qui a été rapporteur de la proposition Bardoux, en 1880, voudrait reprendre le texte de la loi de 1876, qui aurait pour effet de réduire le nombre des députés.

Il paraît que le scrutin d'arrondissement compte de nombreux partisans parmi les

ministres; MM. Tirard et Sarrien seraient notamment très favorables à cette mesure.

Enfin, on dit que M. Sadi Carnot serait personnellement acquis au scrutin uninominal.

Quelles que soient la qualité et la quantité de ces diverses autorités, nous ne croyons pas au succès de leur entreprise.

Réussirait-elle, que les républicains n'auraient pas à se féliciter de ce dévouement.

Ce sont eux qui ont voulu le scrutin de liste, espérant qu'il leur serait plus favorable que le vote par arrondissement.

Aujourd'hui, ils prétendent revenir à ce dernier système, s'imaginant qu'il leur procurerait plus d'avantages.

Qu'est-ce que le pays peut penser de ces variations multiples et précipitées ?

On ne change pas de loi électorale comme de jeu de cartes.

LE PRIX DU PAIN

Lorsque, il y a deux ans, la Chambre des députés et le Sénat ont eu à voter une surtaxe de 5 francs par 100 kilos sur les blés importés de l'étranger, il n'a pas manqué de prophètes pour prédire que cette mesure allait faire augmenter le prix du pain dans des proportions considérables. On avait même créé une ligue « contre le renchérissement du pain et de la viande ». Et l'on appelait couramment les promoteurs de cette mesure de préservation pour notre agriculture : les marquis du « pain cher ! » et les « affameurs du peuple ! »

L'expérience est faite, et nous pouvons voir, aujourd'hui, si la taxe votée a eu une influence fâcheuse sur le prix du pain et si le peuple en a pâti, comme on le disait.

Si l'on consulte les journaux spéciaux, on peut constater que le prix du pain, qui était, à Paris, avant la surtaxe, de 70 à 71 cent. les 2 kilos, n'a été, en moyenne, cette année, que de 68 cent. 1/2. C'est-à-dire que la livre de pain, qui coûtait 47 cent. 1/2 sous l'empire de l'ancienne taxation, n'a coûté, en moyenne, cette année, que 46 cent. Et voilà comment le prix du pain s'est élevé, par suite des mesures prises par les « affameurs du peuple ! »

Au Havre, nous voyons que le pain coûte 29 cent. le kilogramme, soit un peu moins de 15 cent. la livre; or, avant la surtaxe, il ne coûtait pas moins cher, et quelquefois on l'a vu à un prix plus élevé.

Cela justifie ce que nous disions alors, à savoir : que ce droit de 5 fr. par 100 kilogrammes n'aurait pas une grande influence sur le prix du pain; que cette influence vient de la spéculation seule, qui, suivant qu'elle y a intérêt ou non, ajoute cette taxe au prix du blé ou l'en retranche. Or, bien plus souvent, elle l'en retranche, à cause de la grande concurrence que se font les fournisseurs étrangers.

Et la preuve que le prix du pain n'est pas absolument influencé par l'abondance même des importations nous est fournie par la ville qui importe le plus de céréales, par Marseille. A ce titre, Marseille devrait fournir le pain à bas prix, étant le grand marché d'importations des blés. Or, le pain coûte fort cher à Marseille.

D'un document qui nous est fourni par le *Petit Marseillais* il résulte que la moyenne du prix du pain, pendant l'année 1886, — sous l'empire de la taxe nouvelle, — est ressorti comme il suit, dans les principales villes du Midi et du Sud-Ouest.

Le pain s'est vendu : à Digne, 34 cent. le kilogramme; à Gap, 33; à Nice, 45; à Privas, 35; à Carcassonne, 35; à Marseille, 36; à Ajaccio, 45; à Valence, 37; à Nîmes, 42; à Draguignan, 35; à Avignon, 39; à Bordeaux, 47; à La Rochelle, 26 cent.

Ces chiffres méritent d'être médités. Ainsi, à Marseille, le pain coûte plus cher qu'à Paris. Pourquoi ? Pourquoi 47 cent. le kil. à Bordeaux et 26 cent. à La Rochelle ? Pense-t-on que les 5 francs de surtaxe par 100 kilog. ont quelque influence là-dessus ? Mais les boulangers de La Rochelle payent ces 5 francs tout aussi bien que ceux de Marseille et ceux de Bordeaux. Pourquoi 30 cent. au Havre et 40 cent. à Avignon ? Excipera-t-on des frais de transport par chemin de fer ? Mais Marseille n'a point de frais de transport par voie ferrée à payer, puisqu'on y reçoit directement les blés de Russie et de l'Inde; de l'Amérique aussi. Pourquoi le pain y coûte-il plus cher qu'à Privas ? Pourquoi le prix de 45 cent. à Nice, port de mer, où débarquent les blés de la mer Noire,

prix inflaïment plus élevé que celui de Digne, situé fort loin dans les terres ?

Où, pourquoi ces différences énormes, alors qu'à peu près partout le prix du pain devrait être presque uniforme ?

Eh ! parce que la spéculation s'en mêle ; parce que, surtout, dans la plupart des villes, les boulangers se syndiquent pour élever, à un prix très rémunérateur pour eux, le cours du pain. Cela seul peut expliquer ces écarts si considérables. Car enfin on ne fera croire à personne que le blé coûte à Bordeaux un tiers plus cher qu'à La Rochelle; et pourtant, c'est là la différence qui existe dans le prix du pain entre les deux villes. On fera moins croire encore que la taxe de 5 francs, qu'on paie uniformément partout, soit pour quelque chose dans ces prix.

Cela est tellement évident que la municipalité de Marseille a voulu imposer la taxe obligatoire, attendu que les boulangers dépassaient la mesure, et que ceux-ci ont voulu se mettre en grève.

Partout où des boulangeries coopératives se sont établies, le prix du pain a été ramené à un taux modéré, au-dessous de 30 cent. le kilogramme, et ces boulangeries gagnent de l'argent. Là est le remède et non dans la ruine de notre agriculture, par le débâtement de la concurrence étrangère.

Ce que nous avons voulu établir, c'est que, contrairement à ce qu'on avait prédit, la protection accordée à l'agriculture n'a pas eu pour résultat d'élever le prix du pain, puisque, presque partout, il est inférieur à ce qu'il était auparavant. Et si, dans certaines villes, ce prix reste encore très élevé, son exagération tient à la spéculation des intermédiaires et n'a rien à voir avec la mesure douanière adoptée. Cela est de la dernière évidence. Si c'était la taxe qui fût cause de la cherté du pain à Marseille et à Bordeaux, cette cherté se produirait partout. Or, on vient de voir qu'il en va tout autrement. La question est donc jugée.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (11^e ANNÉE).

DIMANCHE 22 janvier 1888, à 1 h. 1/2.

297^e Concert populaire (13^e de l'abonnement) Avec le concours de M^{lle} L. STEIGER, pianiste.

Programme

1. *Les Heures*, symphonie (de Wailly). — I. Le matin. — II. Midi. — III. Le soir. — IV. Minuit. — Inédit. 1^{re} audition.
2. *Concert-Stuck*, piano et orchestre (Weber). — Le piano par M^{lle} STEIGER.
3. *Airs de ballet de la Reine de Saba* (Goldmark). — 1^{re} audition en province.
4. Morceaux de piano : *Aurore* (Bizet). *Étude* (Mendelssohn). *Quatuor de Henry VIII* (Saint-Saëns). — Par M^{lle} STEIGER.
5. *Czardas de Coppelia* (Léo Delibes).

GRAND SOULAGEMENT. — Le Housseau (Mayenne), le 2 mai 1887. — Je souffrais de l'estomac, j'avais des vomissements presque tous les jours; j'avais pris inutilement une foule de médicaments, dès que j'ai eu pris des Pilules Suisses, j'ai ressenti un grand soulagement et aujourd'hui je suis complètement guéri. Moussey, à la Maison-Neuve. Signature légalisée.

LA PANFULINE

Le meilleur des produits à détacher, peut s'employer sur toutes les étoffes, ne détériore pas les couleurs et ne laisse aucune trace.

Mélangé d'eau, ce produit remet à neuf les métaux précieux et rend les cuivres ciselés plus beaux qu'à leur sortie de fabrication.

Seul dépôt : EPICERIE CENTRALE.

Le flacon, 4 fr.

Dernières Nouvelles

On raconte, dans les couloirs de la Chambre, que la commission du budget a décidé d'élever, pour 1888 seulement, à 200 fr. le droit par hectolitre d'alcool.

Le *Temps* invite la presse à s'abstenir de commentaires irritants sur l'incident de Florence, qui paraît sur le point d'être résolu.

L'ANNIVERSAIRE DE BUZENVAL

Un service religieux a été célébré, hier, à l'église paroissiale de Ruil, pour le repos de l'âme des soldats et gardes nationaux morts en 1870 pour la défense de la patrie.

Beaucoup de dames en grand deuil assistaient à cette cérémonie.

Après le service religieux, les assistants ont porté des couronnes sur les monuments érigés à Buzenval et au cimetière de Ruil.

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 20 janvier, 1 h. 35, soir.

La Commission pour l'organisation municipale va examiner, cette après-midi, le projet de réinstallation du préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville. Le rapport pourra être déposé demain ou lundi à la Chambre, qui siégerait exceptionnellement mercredi pour entamer la discussion.

On annonce un très prochain mandement de l'archevêque de Rouen pour expliquer les mobiles de la suspension des conférences de l'abbé Garnier.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frimas.

On se rappelle la brillante saignée du Président Dupin en plein Sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avions-nous pas la délicieuse *Farine de Santé* REVALESCIÈRE DU BARRY, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIÈRE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIÈRE DU BARRY, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire *infaillibles*. »

M. le curé Comparet dit : « Dieu soit béni ? La REVALESCIÈRE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIÈRE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison DU BARRY et Co, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIÈRE en boîtes de 2 fr. 25; 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2, 4 fr. 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « La REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville : à Saumur, MM. Comman, 23, rue Saint-Jean; Russon, épicier.

EAU GORLIER

pour la BEAUTÉ DU TEINT et l'hygiène de la peau, qu'elle parfume et adoucit sans la graisser; fait disparaître Gerçures, Mâle et Irritations.
25 50 le Flacon et 1 50 le 1/2 Flacon
Dépôt général : Pharmacie ROUSSEL, à MEUDON ET CHEZ TOUTS LES BONNS COIFFEURS ET PARFUMIERS
A Saumur : MACHET, 1, rue d'Orléans.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, ph^{en}, 103, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 23 Janvier 1888,

Avec le concours de M^{me} Justin NÉE

Le Maître de Chapelle

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M^{me} Sophie Gay, musique de PAER.

M^{me} JUSTIN NÉE remplira le rôle de Gertrude.

Les CHEVALIERS du PINCE-NEZ

Comédie en 2 actes, mêlée de chant, par MM. E. Grangé, P. Deslandes et L. Thiboust.

Les Noces de Jeannette

Opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. Jules Carré et Michel Barbier, musique de VICTOR MASSE.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44.

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de corps et de biens.

D'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, Il appert que : M^{me} Anna Eichhoern, épouse de M. Justin Chagneaud, demeurant à Saumur, ladite dame gérante du mess des sous-officiers de l'École de cavalerie, demeurant à Saumur,

Ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 44.

A obtenu à son profit sa séparation de corps et de biens,

Contre ledit sieur Justin Chagneaud, sus-nommé,

Ayant pour avoué M^e LECOR, avoué à Saumur.

Pour extrait certifié conforme. Saumur, le dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-huit.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

ON DEMANDE un garçon de course, 16, rue d'Orléans.

Étude de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 3.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le mardi 24 janvier courant, à midi précis.

A la propriété de Montbenault, commune de Faye.

Par le ministère de M^e CHASLE, notaire,

35 BARRIQUES DE VIN BLANC

Provenant des vignes de M^{me} Bordillon, récolte 1887.

La vente aura lieu au comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

Pour tous renseignements, s'adresser : à M. ROBIN, administrateur sequestre de la succession de M^{me} Bordillon, à Angers, rue de la Roë, 36, ou à M^e CHASLE, notaire. (40)

ON DEMANDE à prendre un petit fond de commerce ou un petit café bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} MERCIER-FISCHER

a l'honneur d'informer sa clientèle, que M. G. PILLET, accordeur-égaliseur de la maison PLEYEL, fait partie de sa maison depuis le 1^{er} janvier, et que les abonnements d'accords seront continués dans les meilleurs conditions. (23)

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois 7 fr.

Un an 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

LA SAUMUROISE

Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux,

Etablie entre les communes de Saumur, Bagneux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI
D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^e Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

10 0/0 de remise sur tous les articles.

DENTS
Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JANVIER.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.	
3 %	81	80	Est	783 75	783 75	Obligations.			Gas parisien	516	516
3 % amortissable	84 35	84 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1248 75	1248 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	539	538	Est	389	388
4 % (nouveau)	107 50	107 75	Midi	1147 50	1152 50	— 1865, 4 %	527 75	528	Midi	398	395
4 1/2 % (nouveau)	107 50	107 75	Nord	1530	1525	— 1869, 3 %	410	411 50	Nord	406 50	407
Obligations du Trésor	505	505	Orléans	1523 75	1525	— 1871, 3 %	398 50	399	Orléans	398 50	399
Banque de France	4030	4100	Ouest	890	885	— 1875, 4 %	522	522 25	Ouest	395	395
Société Générale	453 75	453 50	Compagnie parisienne du Gaz	1373 50	1377 50	— 1876, 4 %	521	521	Paris-Lyon-Méditerranée	384 25	384 50
Comptoir d'escompte	1068 75	1055	Canal de Suez	2665	2670	Bons de liquid. Ville de Paris	527 50	527	Paris-Bourbonnais	392 50	394 50
Crédit Lyonnais	576 25	573	C. gén. Transatlantique	515	520	Obligations communales 1879	480	483	Canal de Suez	595	595
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1380	1375	Russe 5 0/0 1870	100 75	100 75	Obligat. foncières 1879 3 %	480	480	Panama 6 0/0	374 75	377
Crédit mobilier	590	590				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	382	382			
Canal Intér.-Panama	306 25	307 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS												
SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ										ANGERS — SAUMUR — TOURS												
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir			
Saumur(ori.)	2 03	6 53	8 31	10 27	1 38	4 16	8 24	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 25	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	3 57	5 32	9 25
Saumur(état)	6 50	8 30	10 44	4 26	8 43			Saumur(état)	8 31	4 19	8 30				La Ménitrie	2 59	7 10	9 10	12 08	2 49	6 13	10 08
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 52	4 39	8 40			Nantilly	8 37	4 26	43			Les Rosiers	7 19	9 18	12 17	3 52	6 42			
Varr.-Chacé	7 09	8 48	11 03	4 40	8 40			Montreuil(a)	9 19	4 55	9 08			St-Clément	7 36	9 34	12 33	4 07	6 36			
Brézé s.-Cyr	7 17	9 02	11 17	4 40	8 40			— (départ.)	9 39	5 11	9 31			St-Martin	7 33	9 31	12 30	4 07	6 36			
Montreuil(a)	7 29	9 19	11 34	4 40	8 40			Saumur(a)	9 22	5 04	9 14			— (départ.)	9 22	9 22	12 21	4 20	6 49	10 24		
— (départ.)	7 33	9 23	11 38	4 40	8 40			— (départ.)	9 27	5 07	9 19			Saumur(a)	9 27	9 27	12 26	4 31	6 53	10 30		
Thouars	7 53	9 43	11 58	4 40	8 40			Varennes	9 05	4 48	1 01	4 45	7 06		— (départ.)	9 05	9 05	12 04	4 45	7 06		
Loudun	8 10	10 00	12 15	4 40	8 40			Port-Boulet	8 52	4 35	1 13	5 01	7 20		Port-Boulet	8 52	8 52	11 51	4 56	7 20	11 16	
Poitiers	8 16	10 06	12 21	4 40	8 40			Langeais	8 59	4 42	1 20	5 08	7 27		Langeais	8 59	8 59	11 58	4 56	7 20	11 16	
								Tours	9 07	4 50	1 28	5 16	7 35		Tours	9 07	9 07	12 06	4 56	7 20	11 16	

Va par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur sousigné.